



« L'Énergie c'est la vie, une chance pour la région Centre »

Mardi 22 Novembre 2011 de 14 h à 18 h

Hémicycle de l'Hôtel de Région

Rue Saint-Pierre Lentin à **ORLEANS**

Débat animé par Mourad GUICHARD, journaliste



Coordination
Mines Energies
Centre

L'Énergie est au cœur du débat pour fournir un nouveau mode de développement social, économique et écologique.

Il en va bien sûr de l'avenir de centaines de milliers d'emplois et de l'accès pour tous au droit fondamental de se chauffer, de se nourrir, de se déplacer, etc.. Il en va, aussi, de la préservation du climat de l'indépendance nationale et de la sécurité énergétique de la France.

L'initiative d'un forum public sur le thème « **L'Énergie c'est la vie, une chance pour la région Centre** » a pour ambition de contribuer au débat public que réclame notre organisation syndicale.

Ce forum public abordera 4 thèmes relatifs à l'Énergie :

- l'emploi,
- la production,
- le social,
- la reconquête et le développement du Service Public.

L'accident de Fukushima a ravivé le débat sur la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire. Notre opposition à la privatisation de la filière énergétique prend encore plus de pertinence aujourd'hui. Nous refusons le pillage de l'actif collectif que sont les grandes entreprises nationales de l'énergie, leurs moyens de production, leurs capacités de recherche.

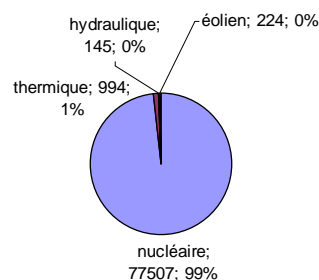
La CGT fait également des propositions pour faire de l'énergie, un outil pour la réduction des inégalités et l'amélioration des services rendus aux usagers, la qualité des prestations offertes, les délais d'intervention, le tout, dans une logique de Service Public. C'est une bataille qui concerne bien sûr les ouvriers, cadres, techniciens du secteur et, plus largement tous les citoyens. La CGT occupe une place reconnue dans le débat et entend bien s'en saisir dans une période où pourraient être prises des décisions lourdes de conséquences et très éloignées de l'intérêt général et de la réponse aux besoins.

L'Énergie, un formidable atout pour la région Centre

La CGT regrette que cet aspect soit sous estimé dans la politique du Conseil Régional, d'où la seconde raison d'organiser ce forum public le 22 novembre 2011 dans l'hémicycle du Conseil Régional.

Concernant la production de l'électricité, la région Centre est la deuxième de France grâce notamment à ses quatre centrales nucléaires. Notre Région consomme 20 % de l'électricité qu'elle produit, c'est dire qu'elle participe grandement à l'alimentation des régions voisines : la région parisienne et la Bretagne.

Production d'électricité en 2006 : 78870 GW/h



**Consommation totale d'électricité en région Centre :
17 166 GW/h**



Concernant le Gaz, notre Région dispose des plus importantes réserves de gaz naturel d'Europe. On recense 3 sites de stockage d'un total de 9,50 Mrds m³, en Loir-et-Cher : Chémery, Soings-en-Sologne et Céré-la-Ronde. Le réseau de distribution représente 10 000 km pour 500 communes desservies et 450 000 utilisateurs. Le gaz naturel fait travailler 600 agents sur la Région.



Les capacités de production de l'éolien et du photovoltaïque : il faudrait 4000 éoliennes de dernière génération (produisant 3 MW/h en permanence) pour remplacer la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly

Dans la même logique, on estime que 4 ha de panneaux photovoltaïques sont nécessaires à une production équivalente de celle d'une éolienne, ce qui équivaut à 16 000 ha de panneaux photovoltaïques pour produire l'équivalent de la Centrale de Dampierre-en-Burly.



L'Énergie : une ressource vitale, un bien commun

L'Énergie est un bien indissociable du développement humain, une ressource nécessaire – et indispensable - au même titre que l'eau. Mais la réponse aux besoins énergétiques de la planète, est loin d'être résolue : aujourd'hui, deux milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'électricité. A cette inégalité criante s'ajoutent des défis majeurs aujourd'hui clairement identifiés : d'une part, les ressources fossiles - hormis le charbon - sont en quantités finies. D'autre part, le réchauffement climatique lié aux activités humaines et à l'émission de gaz à effet de serre, représente une menace dont les effets se font déjà durement ressentir. Ces défis doivent être replacés dans le contexte de crise systémique que nous traversons. Contexte qui nous impose de repenser le modèle de développement social, économique et écologique nécessaire pour répondre à nos besoins sociaux. Accéder à l'Énergie, à l'Eau, aux Soins, à l'Éducation, à une Alimentation saine, à la Culture, à la

Démocratie... tout en maintenant les équilibres naturels est aujourd'hui malmené, voire menacé. Il est impératif désormais de réorienter notre mode de développement, afin que celui des uns ne se fasse pas au détriment de celui des autres.

L'Énergie, une marchandise ?

Contrairement aux idées reçues, la situation énergétique de notre pays n'est pas la panacée.

Savez-vous que la précarité énergétique, c'est-à-dire la difficulté que rencontre un ménage à maintenir son logement à bonne température, est en augmentation constante ? Cette précarité concerne désormais, à minima, entre deux et cinq millions de français.

Saviez-vous que des agents EDF sont sanctionnés, parfois brutalement, pour avoir rétabli la fourniture d'électricité à certains ménages démunis qui ne peuvent acquitter leur facture ?

Doit-on également rappeler que la Bretagne est sous la menace de voir sa population - soit 4 367 086 d'habitants - ne plus disposer de suffisamment d'électricité ? Et pas seulement en périodes de pointes... D'où l'importance de son approvisionnement en électricité en provenance de la région Centre. Des inégalités sociales, économiques et territoriales qui risquent fort de s'aggraver. Car le service public français de l'électricité et du gaz est l'objet d'un véritable dépeçage, au bénéfice du secteur privé et au nom de la sacro sainte concurrence.

Un Service Public dépecé et morcelé

EDF, producteur et commercialisateur, est désormais une Société Anonyme (SA).

GDF, privatisé, également producteur et commercialisateur, fait partie du Groupe Suez.

En termes de transport d'électricité, on trouve d'un côté **RTE** (Réseau de Transport Electrique) pour les lignes très haute tension et **eRDF** (Electricité Réseau Distribution France) pour l'acheminement électrique en moyenne et basse tension.

GRT (Gestionnaire du réseau de transport gaz) et **GrDF** (Gaz réseau Distribution France), quant à eux, gèrent respectivement le transport et la distribution du gaz.

Ce découpage est issu des différentes directives européennes visant à créer un marché concurrentiel de l'Énergie et à faire place au secteur privé.

SNET (Société Nationale d'Electricité Thermique) issue en 1995 de la volonté des pouvoirs publics de maintenir en activité les centrales thermiques à flamme suite à la fermeture des Charbonnages de France, appartient aujourd'hui au groupe privé allemand Eon.

Jungle concurrentielle...

Le marché concurrentiel de l'Energie présente des résultats particulièrement probants : à l'échelle européenne, rien qu'entre 2005 et 2007, on a assisté à une hausse générale des coûts de l'Energie : + 18 % pour le gaz domestique et + 14 % pour l'électricité domestique !

Cela étant, les tarifs français du gaz et de l'électricité sont encore parmi les plus bas d'Europe et pourquoi ? D'une part, parce qu'ils sont réglementés, c'est-à-dire calculés sur la base stricte de leurs coûts de production, de transport et de distribution. Et, d'autre part, parce que le parc de production électrique français, qui repose à environ 80 % sur le nucléaire, échappe ainsi aux fluctuations liées à l'exploitation des hydrocarbures, après le virage abordé lors du choc pétrolier des années soixante-dix. Mais la Commission européenne n'en démord pas : il faut plus de concurrence.

Et les tarifs réglementés français empêchent la concurrence de jouer, car ils sont... trop bas !

Les Français ne peuvent donc pas bénéficier des aubaines de la concurrence, soit des tarifs... plus élevés ! Cherchez l'erreur... A y regarder de plus près, l'erreur n'est qu'une illusion d'optique. Car si la dérégulation du secteur énergétique nuit aux usagers - et aux salariés - elle constitue par contre pour d'autres une aubaine financière colossale.

Quelques chiffres ? Fin 2010, GDF-Suez annonçait que 4,4 milliards d'euros avaient été versés à ses actionnaires. Pour cette même année, le groupe EDF SA annonçait 3,4 milliards de résultats financiers. En septembre 2009, la Commission de Régulation de l'Electricité (CRE), commentant les changements de tarifs de l'électricité, notait que les petits consommateurs (3kVA), soit les foyers les plus modestes, allaient voir leur abonnement augmenter... de 138,5 %.

Des vertes et des pas mûres...l'éolien et le solaire oui mais intégrés au secteur public.

Que dire, quitte à froisser certaines susceptibilités, des pratiques de certains opérateurs dans le secteur des énergies renouvelables ? Pour que les énergies vertes puissent se développer, compte tenu de leurs coûts de production importants, les pouvoirs publics européens se sont mobilisés. Certains, comme l'Espagne, imposent aux producteurs d'énergie un quota de « renouvelables ».

À l'exemple de l'Allemagne, la France a choisi une autre voie, qui consiste à faire racheter l'énergie verte par l'électricien historique. L'éolien et le solaire bénéficient de la sorte, de tarifs de rachat, parfois très élevés (1), compensés financièrement par l'ensemble des usagers par l'intermédiaire de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), acquittés sur chaque facture d'électricité et/ou de gaz. D'aucuns ont trouvé là une manne financière non négligeable...

(1) Jusqu'à 58 centimes d'euro du kWh pour certains types de solaire, soit les tarifs les plus élevés au monde.

Le constat est, de toute façon, édifiant : **les Français n'ont pas cédé aux sirènes de la concurrence, puisque plus de 96 % d'entre eux sont restés fidèles à l'opérateur historique.**

Face à un tel échec, le gouvernement français a décidé... d'en rajouter en faisant adopter fin 2010, **la loi NOME qui va favoriser la hausse des prix de l'électricité, qui risque de remettre en cause l'équilibre production/consommation et par là, l'indépendance énergétique de la France, de freiner les investissements dans la modernisation du parc de production et la sûreté dans le nucléaire.**

L'Energie, un bien commun **La transition énergétique**

La CGT l'affirme : répondre aux besoins en Energie de toutes les populations et prendre en compte la préservation de l'environnement, sur fond d'épuisement, à terme, des ressources fossiles, nécessitent un changement radical du système de production. Cette transition énergétique implique : de préserver les ressources fossiles en les considérant comme biens publics mondiaux, de favoriser dans les pays développés les technologies non émettrices de CO², de valoriser l'efficacité énergétique et les économies d'énergie et, enfin, investir massivement dans la Recherche.

Quelles énergies ?

Développer des énergies nouvelles plus respectueuses de l'environnement implique un investissement massif dans la recherche et, à l'échelle d'un pays comme le nôtre, dans l'efficacité énergétique (habitat, transports...) comme dans les économies d'énergie. Mais aussi dans les énergies renouvelables, en particulier le solaire, en obligeant les opérateurs à les incorporer dans leur production, à hauteur d'un pourcentage minimum. Il est également nécessaire que soient mis en place des « pilotes » en matière de captage et stockage du CO². Et enfin, qu'aucune centrale thermique ne soit fermée sans qu'ait été envisagé son remplacement en termes de capacité de production et d'emplois comme les possibilités de modernisation pour diminuer les émissions nocives.

La CGT plaide pour un « mix » énergétique

qui soit décidé par la Nation après les débats indispensables : chaque pays doit pouvoir utiliser les ressources et les technologies les mieux adaptées à sa situation, en ne négligeant aucune source d'énergie. La filière nucléaire française, mise à mal par quinze ans de moratoire, doit être organisée et démocratisée, dans un souci de transparence, et dotée d'un statut de haut niveau pour tous les travailleurs du secteur et prendre en compte le retour d'expérience de Fukushima. En ce sens la région Centre est bien placée pour jouer un rôle de premier plan.

C'est une question de volonté politique. Il convient, dès aujourd'hui, de préparer l'avenir en investissant dans la recherche, pour la fission de demain, avec la quatrième génération et la fusion d'après-demain.

Où, comment, pour qui ?

Les tarifs réglementés français, nuisent à la concurrence car ils sont... trop bas ! Des inégalités sociales, économiques et territoriales qui risquent fort de s'aggraver.

L'accès à l'Énergie à un coût modéré est un élément vital pour les populations, mais aussi un facteur central de vitalité industrielle. A l'heure où nombre d'entreprises ferment quotidiennement leurs portes, l'accès aux ressources énergétiques, est un enjeu majeur quant à l'avenir d'une filière industrielle, quelle qu'elle soit. Ce qui pose d'emblée la question d'une vision, à long terme, elle-même inscrite dans une politique cohérente d'aménagement du territoire. On ne peut accepter l'implantation anarchique de sites de production, que ce soient des centrales à cycle combiné gaz ou des terminaux méthaniers, dans le seul but d'une rentabilité financière rapide, comme on ne peut accepter non plus que les marchés fassent la loi sur les prix du pétrole, ce qui déstabilise tous les pays. A contrario, cela nécessite d'anticiper sur le développement des moyens de production d'Énergie et sur les infrastructures nécessaires au transport et à la distribution de celle-ci, en sortant de la logique actuelle, réductrice et partielle, du profit à court terme. Pour toutes ces raisons, le développement d'une politique énergétique nécessite d'anticiper les emplois nécessaires, en nombre et en qualité. La filière nucléaire française en est l'illustration... Son acceptabilité est indéfectiblement liée à sa propriété publique : l'État est garant de son fonctionnement et de sa sûreté.

Or cette filière, qui occupe actuellement 120 000 personnes, aurait besoin de 10 000 salariés supplémentaires... Sans oublier le scandale criant des sous-traitants qui assurent la majorité des activités les plus pénibles et les plus exposées sans qu'aucun statut générique ne les protège des abus les plus divers. La filière nucléaire paie le prix fort de quinze ans de moratoire, de sous-investissement, de désorganisation.

Si pour la CGT, la réduction des émissions dans l'atmosphère est une priorité, la défense d'un mix énergétique (n'écartant aucune source d'énergie) en est une autre en exploitant les différentes énergies de manière optimum et complémentaire. Le Charbon est la ressource la mieux répartie sur la planète et est disponible pour plusieurs centaines d'années. Par conséquent, la question de son exploitation est incontournable et la France doit y participer. Il est donc urgent de mettre en place des prototypes charbon pour tester ces nouvelles technologies sur le territoire français. C'est pourquoi l'ouverture du plus grand gisement minier d'Europe à Lucenay-les-Aix dans la Nièvre en développant les techniques du « *charbon propre* » notamment

par le captage et le stockage du CO², est une nécessité et un dossier que défend la CGT. La mine et la centrale thermique au charbon emploieraient pas moins de 400 salariés et créeraient autant d'emplois induits.

La très prochaine ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques ouvre la voie à la spéculation sur l'énergie de pointe, impactant la sûreté du système électrique français. La règle d'attribution des futures concessions hydrauliques, basée principalement sur le montant de la redevance proposée par les candidats, constitue une marchandisation de l'eau, au détriment de ses autres usages.



La CGT dénonce la mise en concurrence des concessions hydrauliques du fait des conséquences sociale, économique et industrielle, mais aussi car la France est le seul pays à avoir opté pour cette solution. La région Centre est particulièrement concernée avec le barrage d'Eguzon (36).

Exigeons la création d'un pôle public de l'Énergie

La CGT ne laissera pas brader et dépecer les entreprises de ce secteur, ni la dictature des marchés décider des prix des énergies pour les utilisateurs. Elle en appelle à la création d'un pôle public de l'Énergie.

Son objectif ? Donner immédiatement aux citoyens les outils nécessaires pour une réelle maîtrise publique, elle-même, gage d'une véritable appropriation sociale.

Un pôle public de l'Énergie, c'est une structure juridique et administrative indépendante, qui fixe un cadre (législatif) à toutes les entreprises du secteur, quel que soit leur type de propriété, et ainsi répondre équitablement à l'exigence de fourniture d'Énergie au plus grand nombre et au moindre coût.

Une maîtrise publique qui passe par la démocratisation des entreprises, c'est-à-dire des droits accrus pour les salariés et l'implication concrète des usagers pour permettre d'aller vers de nouvelles nationalisations.

Ceci afin de prendre en compte les exigences légitimes en termes de transparence, de droits sociaux ou de développement durable, telles qu'elles s'expriment aujourd'hui.

Le 20 octobre 2011